



Commission des affaires juridiques  
CH-3003 Berne

rk.caj@parl.admin.ch  
parl.ch

À l'attention  
des gouvernements cantonaux

Le 30 avril 2025

**21.470 n Iv. pa. Roduit. La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénalement**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté, lors de sa séance du 10 avril 2025, un avant-projet de révision de la loi fédérale contre la concurrence déloyale. Également à cette séance, elle a décidé d'ouvrir une procédure de consultation.

Le projet vise à créer les bases légales permettant de poursuivre pénalement l'inobservation des conditions de travail.

Par la présente, nous vous soumettons, pour avis, l'avant-projet précité, assorti du rapport explicatif s'y rapportant, dans le cadre de la procédure de consultation. Le **déla**i imparti à la consultation court jusqu'au **20 août 2025**.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-caj/rapports-consultations-caj>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>.

Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous employons à publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**rière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

[fair-business@seco.admin.ch](mailto:fair-business@seco.admin.ch)

Nationalrat  
Conseil national  
Consiglio nazionale  
Cussegl naziunal



M. Yves Minnier, du SECO (tél. 058 460 51 76 ; [yves.minnier@seco.admin.ch](mailto:yves.minnier@seco.admin.ch)), et M<sup>me</sup> Mirjam Amstutz, du secrétariat des Commissions des affaires juridiques (tél. 058 322 91 31 ; [mirjam.amstutz@parl.admin.ch](mailto:mirjam.amstutz@parl.admin.ch)) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Maitre'.

Vincent Maitre  
Président